

**Trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
2-4 novembre 2020/ZOOM**

Procédure de correspondance écrite – Contributions des membres – Compilées dans leurs langues originales

Pays	Cote du document ERC	Déclaration
Suisse (reçu le 25 octobre à 20 heures)	ERC/20/4	<ul style="list-style-type: none"> • La Suisse se félicite du document ERC/20/4 «Réseau de bureaux décentralisés» qui présente un aperçu de la situation du réseau de bureaux de pays dans la région • Nous réservons un accueil favorable aux mesures prises pour améliorer la structure et le fonctionnement du réseau de bureaux décentralisés et nous prenons acte des progrès réalisés par l'organisation dans la région visant à renforcer les partenariats avec l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile; • Cependant, à la suite des efforts déployés par la FAO pour renforcer sa décentralisation, nous craignons quelque peu que le siège perde en expérience et en connaissances techniques notables. Nous tenons à ce que les activités normatives de la FAO aux niveaux régional et mondial ne soit pas affaiblies par le processus de décentralisation. Les compétences normatives, fondées sur des données scientifiques et des données probantes de la FAO doivent être conservées et renforcées. • La Suisse compte sur les compétences normatives de la FAO afin d'appuyer l'ensemble des pays de notre région à atteindre les objectifs de développement durable (par le truchement d'orientations, d'évaluation, par exemple). <p>Merci, Monsieur le Président</p>
L'Union européenne (reçu le 25 octobre à 20 h 02)	ERC/20/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'Union européenne et ses 27 États membres se réjouissent des efforts déployés par la direction de la FAO qui mènent à davantage d'autonomisation des bureaux décentralisés, en tenant dûment compte de la transparence et de la responsabilisation. Nous appuyons également la proposition de passage à une approche entièrement programmatique au niveau décentralisé, afin de mieux uniformiser les activités régionales et sous-régionales au Programme à l'horizon 2030. Dans le même temps, nous souligner la nécessité de conserver des capacités techniques adéquates au siège de la FAO. 2. Concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, nous souhaitons que le potentiel du réseau de bureaux décentralisés soit pleinement exploité, afin qu'ils puissent en particulier correctement contribuer au plan d'action unique sous la responsabilité du coordonateur résident. Nous pensons que cela permettra également de renforcer la collaboration entre les organisations ayant leur siège à Rome aux niveaux des régions et des pays.

- | | | |
|--|--|--|
| | | <ol style="list-style-type: none">3. De plus, nous souhaitons souligner le rôle joué par les bureaux de liaison, qui renforcent la visibilité de la FAO sur le terrain et qui permettent de resserrer les liens avec les membres, y compris ceux qui ne sont pas représentés à Rome. Les bureaux de liaison jouent également un rôle crucial concernant la communication auprès d'organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales, ils sont en contact avec un large éventail de parties prenantes, y compris en vue de mobiliser des ressources auprès de partenaires du secteur privé.4. Enfin, concernant la création ou la suppression de bureaux décentralisés, nous mettons l'accent sur la nécessité d'impliquer convenablement les organes de gouvernance de la FAO aux processus d'évaluation et de prise de décision, notamment concernant la signature des traités internationaux concernés, conformément aux Textes fondamentaux de la FAO. |
|--|--|--|